



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 88638

Texte de la question

En 2005, plus de mille jeunes ont trouvé la mort dans un accident de la route. Ces morts étaient évitables car elles sont dues en majorité à la conduite des jeunes en état d'ébriété. Aujourd'hui, la sensibilisation aux dangers de l'abus d'alcool au volant fait l'objet d'une campagne nationale importante. Cependant, les jeunes restent un public très particulier qui nécessite une sensibilisation spécifique, adaptée à leur âge et à leur mode de vie. L'université de Créteil, dans la banlieue parisienne, mène aujourd'hui en lien avec la préfecture du Val-de-Marne une opération de prévention et de sécurité routière. Elle présente des ateliers d'information et de simulation sur le campus même de l'université. Cette initiative va chercher les jeunes sur leur propre terrain et ne peut que faciliter chez eux l'apprentissage d'une certaine éthique de la responsabilité face à la consommation excessive d'alcool. Aussi M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il pourrait envisager d'encourager toutes les universités et les lycées à s'engager dans ce type d'action de sensibilisation des étudiants et des élèves.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool (2004-2008) fait de l'école un acteur de premier plan dans la politique de prévention. Il prévoit que tous les élèves bénéficient à chaque niveau de leur scolarité, dans le cadre de leur emploi du temps, d'une éducation à la prévention des pratiques addictives portant sur le tabac, l'alcool, le cannabis et autres substances licites ou illicites. L'expérience menée à l'université de Créteil est une opération ponctuelle organisée par le service vie scolaire. Elle s'inscrit dans le cadre d'une semaine de « l'In-dépendance » et de la sécurité routière et de nombreux partenaires y participent. D'autres établissements d'enseignement supérieur organisent également ce type de manifestation. Par ailleurs, pour développer une politique nationale cohérente dans le cadre de la prévention des conduites addictives dans les établissements scolaires, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) ont rédigé un guide à l'intention des équipes éducatives et des intervenants en milieu scolaire. Ce guide, outil de référence en milieu scolaire, est un document précieux en matière de prévention des conduites addictives et doit s'intégrer dans la dynamique éducative des établissements à travers une démarche plus vaste de promotion de la santé. Mis en ligne sur le site Eduscol depuis le 17 octobre 2005, il a fait l'objet d'une première expérimentation qui s'est déroulée durant le premier semestre 2005 dans cinq académies. Elle a porté sur deux niveaux : CM2-6e et 3e-2nde avec pour thématique la lutte contre le tabagisme et la prévention de la consommation de cannabis. Après un suivi et un bilan de cette expérimentation, effectués par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), la généralisation de ce dispositif est actuellement en cours sur ces deux niveaux dans tous les établissements scolaires. Dans le même temps, l'expérimentation de ce guide pour le niveau 5e-4e s'est engagée sur 10 académies avec pour thématique la prévention de la consommation d'alcool. Celle-ci est généralisée dès la rentrée 2006-2007 alors que s'engage une expérimentation sur le niveau 1re-Terminale, dont la généralisation est prévue pour l'année scolaire 2007-2008. Ces réflexions sur la consommation d'alcool et de tabac ont pour objectif spécifique de mettre en évidence les effets nocifs et les conséquences qu'elle entraîne sur la vie

personnelle et l'environnement social de chacun. Il s'agit de développer chez les élèves les compétences nécessaires pour faire un choix dont ils évaluent les conséquences et pour trouver de l'aide si nécessaire. En effet, le tabac et l'alcool sont les substances psychoactives les plus consommées par les adolescents entre douze et dix-huit ans, mais rarement de manière régulière avant quatorze ans. La connaissance des textes législatifs apportera les informations indispensables sur ce sujet. Cette démarche de réflexion et de prévention devra se faire en lien étroit avec les programmes et s'appuiera en particulier sur les apports fournis lors de la préparation à l'attestation scolaire de sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88638

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2678

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12169